

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 23/05/16

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20160520-lmc192426-DE-1-1

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 20 mai 2016

POLITIQUE C04 SPORT ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX DISPOSITIF "SPORT- COMMUNES"

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M ALEXANDRE JOLY ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 19 juin 2015 adoptant le dispositif « Sport Communes » afin d'aider les collectivités à développer leur offre d'équipements sportifs, sur la période 2015-2021 et donnant délégation à la commission permanente pour statuer chaque année sur l'affectation des subventions au titre de ce dispositif ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 janvier 2016 relative au Budget Primitif 2016;

Vu les délibérations de la commission permanente du 16 mars 2012 et du 14 mars 2014 décidant d'allouer une subvention aux communes d'Elancourt et de Saint Arnoult en Yvelines;

Vu les demandes présentées par les collectivités;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

1 - DECIDE d'allouer une subvention d'investissement aux collectivités suivantes pour les projets ci-après désignés dans le cadre du dispositif « Sport Communes ».

Toutefois, si le montant réalisé des travaux devait être inférieur au coût prévisionnel, le montant des subventions serait recalculé à due proportion.

COMMUNES	OPERATION	APPLICATION DU FORFAIT ou MONTANT DES TRAVAUX	SUBVENTION
BOIS D'ARCY	Réfection de la piste d'athlétisme du complexe J. Moulin	501 143	plafonnée à 150 000 €
COIGNIERES	Rénovation du gymnase du Moulin à Vent	755 000	226 500 €
FEUCHEROLLES	Extension du gymnase du Parc des Sports	1 150 000	plafonnée à 300 000 €
LIMAY	Création de la halle sportive Louis Delaune	400 000 €	120 000 €
POISSY	Changement du revêtement de sol de la Halle des sports	87 855	26 357 €
VELIZY	Remplacement du parquet du gymnase Wagner	132 004	39 601 €
VILLEPREUX	Construction d'un gymnase	FORFAIT	500 000 €
ACHERES	Transformation d'un stabilisé en terrain synthétique au stade Bourgoïn	FORFAIT	250 000 €
BOUGIVAL	Transformation d'un terrain stabilisé en synthétique au Parc Vieljeux	FORFAIT	250 000 €
CHATOU	Transformation d'un schiste en terrain synthétique au stade Finaltéri	FORFAIT	250 000 €
MONTESSON	Transformation d'un gazon en terrain synthétique au stade des Petits Chênes	FORFAIT	250 000 €
RAMBOUILLET	Changement du revêtement synthétique au stade du Vieux Moulin	FORFAIT	150 000 €
TOTAL			2 512 458 €

2 – DECIDE d'allouer une subvention de 250 000 € à la commune de Fourqueux pour la création d'un terrain synthétique, dans le cadre du projet de restructuration du Lycée International

3 - AUTORISE Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer les conventions correspondantes entre le Département, les collectivités locales et les établissements concernés, selon le modèle annexé à la présente délibération, ainsi que leurs éventuels avenants.

4 - Le règlement de ces subventions interviendra comme suit, conformément au règlement de cette aide :
- versement d'un acompte de 50 %, dès la réalisation de 50% du projet subventionné,
- paiement du solde, à l'achèvement du projet, sur présentation des justificatifs demandés.

5 – ACCEPTE de proroger de deux mois pour Saint Arnoult en Yvelines et d'une année pour Elancourt, à compter de leur notification, le délai fixé pour le démarrage des travaux pour lesquels une subvention a été allouée à ces communes.

6 – DECIDE d'allouer une subvention ponctuelle d'investissement de 50 000 € à la commune de Rosny sur Seine pour la mise en place d'une structure gonflable sur deux courts de tennis.

7 - DIT que les subventions, d'un montant de 2 812 458 €, seront imputées au chapitre 204, article 204142 du budget départemental.